

3.

Nom	Pays de naissance	Citoyenneté lors de la nomination
G. Sylvestre.....	Canada	Canadien
E. J. Peters.....	Canada	Canadien
C. V. Powers.....	Canada	Canadien
M. Saunders.....	Canada	Canadien
H. Tupper.....	Canada	Canadien
R. L. Elliott.....	Inconnu	Inconnu
L. P. Cockburn.....	Canada	Canadien
A. E. Villeneuve.....	Canada	Canadien
H. A. Young.....	Canada	Canadien
D. McCready.....	Canada	Canadien
H. Black.....	Canada	Canadien
F. E. Armstrong.....	Canada	Canadien
L. Benoit.....	Inconnu	Inconnu
M. Lachaine.....	Canada	Canadien
G. LaCasse.....	Inconnu	Inconnu
R. M. Robichaud.....	Canada	Canadien
R. G. Robertson.....	Canada	Canadien
M. Arsenault.....	Canada	Canadien
C. M. Lavigne.....	Canada	Canadien
D. Paré.....	Canada	Canadien
M. C. Dubois.....	Inconnu	Inconnu
H. A. Myre.....	Inconnu	Inconnu
P. M. Jones.....	Inconnu	Inconnu
W. W. Raymond.....	Inconnu	Inconnu
A. Bradley.....	Angleterre	Britannique
H. J. Robertson.....	Canada	Canadien
D. J. Thiessen.....	Russie	Canadien (naturalisé en 1932)
C. V. Irving.....	Canada	Canadien
A. P. Wilcock.....	Canada	Canadien
H. J. Montgomery.....	Canada	Canadien
R. A. Faibish.....	Canada	Canadien

LE MUSÉE NATIONAL—M. THOMAS E. LEE

Question n° 405—M. Argue:

1. M. Thomas E. Lee a-t-il déjà été à l'emploi du Musée national du Canada?
2. Dans le cas de l'affirmative, a) quels postes y a-t-il occupés, à quelle date et en vertu de quelle autorité a-t-il occupé chaque poste? b) Quelle était la nature des attributions de M. Lee dans chacun de ces postes?
3. Avait-on tenu un concours pour l'un ou l'autre de ces postes?
4. Dans le cas de l'affirmative, pour quels emplois et à quelle date a eu lieu chaque concours?
5. M. Lee a-t-il prêté a) le serment d'allégeance, b) le serment d'office?
6. Dans le cas de l'affirmative, quand a-t-il prêté ces serments?
7. Sinon, en vertu de quelle autorisation a-t-on permis à M. Lee d'occuper un poste régi par la loi sur le service civil?
8. De quelles universités M. Lee est-il diplômé, dans quelles matières s'est-il spécialisé et sous la direction de quels professeurs a-t-il étudié à chaque université?

Réponse de l'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):

1. Oui.
2. a) Agent technique 1, (saison d'été), du 15 juin au 31 août 1949, par certificat du service civil; agent technique 2, 10 juin 1950 par certificat du service civil; anthropologue 3, 1<sup>er</sup> avril 1952, par certificat du

service civil; anthropologiste 4, 1<sup>er</sup> avril 1955, par certificat du service civil; biologiste 3, 1<sup>er</sup> avril 1956, par certificat du service civil.

b) Agents techniques 1 et 2,—fonctions archéologiques en général; conférences anthropologiques; anthropologiste 3,—organisation et direction de recherches sur place, explorations et recherches intenses en archéologie, conférences anthropologiques; anthropologiste 4,—mêmes fonctions qu'anthropologiste 3, mais avec plus de responsabilité; biologiste 3,—mêmes fonctions qu'anthropologiste 4.

3. Oui.

4. Agent technique 2.—Date du concours non disponible.—Liste d'admissibilité à des emplois temporaires n° 83133-E1, établie le 24 février 1950; anthropologiste 3,—liste d'admissibilité à des emplois permanents n° 88267-B-89; entrevue le 13 juin 1952, examiné et accepté par la Commission du service civil le 24 juin 1952.

5. Rien dans nos dossiers n'indique que M. Lee ait prêté le serment d'allégeance ni le serment d'office.

6. Voir réponse au n° 5.

7. Aux termes du paragraphe 2 de l'article 20 de la loi sur le service civil. Techniquement, aux termes de l'article 42 de la loi sur